



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 51 / 2023
DU 15 MAI 2023**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES – GESTION -ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE)

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président, concernant le renouvellement de l'adhésion aux associations dont Laval Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que l'Association finances – gestion -évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) est l'unique réseau national regroupant les praticiens en finances, gestion, évaluation et management des collectivités territoriales,

Que Laval Agglomération souhaite, à travers sa feuille de route, améliorer l'efficacité de l'administration,

Que l'adhésion à cette structure et les accompagnements qui en découlent (formations, groupes de travail, organisation d'une manifestation) facilitent la mise en place de projets notamment pour le département transitions et Innovation ainsi que pour le département finances,

DÉCIDE

Article 1er

Le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'AFIGESE, pour un montant de 355 € TTC, est approuvé.

Article 2

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 4

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez